

inscrits), M. Râteau siégea à droite, comme précédemment, et appuya toutes les mesures répressives et restrictives prises par la majorité monarchiste. Il se prononça pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, et pour la révision de la Constitution. Toutefois, il se sépara de la politique de l'Élysée dans les derniers mois de l'année 1851, et, rendu à la vie privée par le coup d'État du 2 décembre, reprit sa place au bureau de Bordeaux, dont il fut bâtonnier en 1838, en 1856 et en 1873. Chevalier de la Légion d'honneur (1873).

**RATER** (ANTOINE-ILDEFONSE), député de 1831 à 1831, né à Lyon (Rhône) le 5 novembre 1797, mort à Lyon le 31 août 1857, étudia le droit et appartint quelque temps à la magistrature, comme substitut du procureur du roi à Montbrison. Maire de cette ville, il fut élu, le 8 février 1831, député du 1<sup>er</sup> collège de la Loire par 50 voix (93 votants, 258 inscrits), contre 42 à M. Bouchetal-Laroche, en remplacement de M. de Chantelauze, ex-ministre, alors détenu à Vincennes. Il siégea dans les rangs de la majorité conservatrice, et soutint le gouvernement jusqu'aux élections de 1831, qui l'éloignèrent de la vie politique.

**RATHIER** (CHARLES), député en 1789, né à Broons (Côtes-du-Nord) le 11 novembre 1747, mort à Broons le 16 novembre 1791, fit ses études chez les Eudistes de Dinan, professa quelque temps dans un de leurs collèges, et fut nommé, en 1779, recteur de Broons. Le 20 avril 1789, il fut élu, par la circonscription électorale de l'évêché de Saint-Malo, député du clergé aux États-Généraux. Partisan des idées nouvelles, il vota pour la vérification en commun des pouvoirs, suivit la majorité réformatrice, et, malgré les perplexités dont ses lettres à la comtesse de Boisbuz portent les traces, prêta le serment ecclésiastique (31 décembre 1790). Mais les restrictions dont il avait voulu l'environner n'ayant pas été admises, il le rétracta par écrit. Il mourut deux mois après la clôture de la session.

**RATHIER** (CHARLES-BALTHAZAR-ANTOINE), représentant du peuple en 1848, né à Chablis (Yonne) le 12 février 1812, mort à Tonnerre (Yonne) le 6 avril 1888, avait été avoué à Tonnerre et maire de cette ville et avait toujours manifesté des opinions avancées qui lui valurent d'être élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Yonne à l'Assemblée constituante, le 6 sur 9, par 69,621 voix. Il fit partie du comité de la justice, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il ne se rallia point à la politique de l'Élysée, ne fut pas réélu à la Législative, fit une opposition modérée au rétablissement de l'Empire, et, s'étant présenté comme candidat d'opposition au Corps législatif le 1<sup>er</sup> juin 1863, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de l'Yonne, échoua avec 4,933 voix contre 22,305 à l'élu, M. Le-

conte, candidat officiel, et 2,063 au marquis de Clermont-Tonnerre. Il ne se représenta plus.

**RATHIER** (JULES), représentant en 1871 et député de 1877 à 1887, né à Chablis (Yonne) le 7 septembre 1828, mort à Chablis le 1<sup>er</sup> octobre 1887, frère du précédent, propriétaire viticulteur à Chablis, conseiller général de l'Yonne, fut élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 4<sup>e</sup> sur 7, par 37,490 voix (61,853 votants 113,657 inscrits); il vota en général avec la gauche modérée, contre la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministre de Broglie, et s'abstint sur les lois constitutionnelles. Il échoua dans l'arrondissement de Tonnerre, le 20 février 1876, avec 5,432 voix contre 5,866 à l'élu, M. Martenot, bonapartiste; mais il fut élu dans le même arrondissement, le 14 octobre 1877, par 6,527 voix (12,088 votants, 13,433 inscrits), contre 5,477 à M. Martenot, député sortant, et fut réélu, le 21 août 1881, par 7,430 voix (9,120 votants, 13,399 inscrits). Il prit place à l'Union républicaine et vota constamment avec elle. Porté sur la liste radicale de l'Yonne aux élections du 4 octobre 1885, il fut élu de nouveau, le 1<sup>er</sup> sur 6, par 51,315 voix (81,817 votants, 107,551 inscrits), continua de soutenir la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, vota l'expulsion des princes, et mourut au cours de la législature.

**RATHSAMHAUSEN** (CHRISTOPHE-PHILIPPE, BARON DE), député en 1789, né à Ribeaucourt (Haut-Rhin) le 30 décembre 1736, mort à une date inconnue, était colonel d'infanterie, quand il fut élu, le 4 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Haguenau et Wissembourg, avec 108 voix. Il remit ses pouvoirs avec des réserves, protesta, après le 4 août, contre l'abolition des privilèges et de la noblesse, déclara que son mandat se trouvait désormais sans objet, demanda et obtint un congé le 30 mai 1790, et donna sa démission le 13 septembre suivant. A la seconde Restauration, il fut nommé maréchal de camp le 11 novembre 1816.

**RATIER** (PIERRE-LÉGER), dit RATIER DE MONEUVON, député en 1789, et au Corps législatif de l'an XII à 1809, né à Cercoux (Charente-Inférieure) le 13 novembre 1747, mort à une date inconnue, « fils de Jacques Ratier et de Jeanne Guillier », était avocat à Saintes en 1789; il fit partie de la commission chargée de rédiger le cahier des doléances du tiers-état de cette sénéchaussée. Élu, le 21 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée, il se montra partisan des idées nouvelles, prêta le serment du Jeu de paume, et fit partie du comité féodal. Après être resté quelques années en dehors de la politique, il adhéra au 18 brumaire, fut nommé sous-préfet de Jonzac le 9 germinal an VIII, et fut élu, par le Sénat conservateur, député de la Charente-Inférieure au Corps législatif, le 27 brumaire an XII, et réélu le 2 mai 1809. Il fit partie du comité administratif, et siégea obscurément jusqu'à la chute de l'Empire.

**RATIER** (MARIE-FRANÇOIS-SIMON-GUSTAVE), député de 1876 à 1880, né à Bazancenis (Indre) le 24 juillet 1804, mort à Lorient (Morbihan) le 18 mars 1880, fit son droit et s'établit comme

avocat à Lorient, où il fit de l'opposition à la politique du prince Louis-Napoléon. Proscrit au 2 décembre, il rentra en France à l'amnésie et reprit sa place au barreau. Après la chute de l'empire, il fut nommé préfet du Morbihan, du 1<sup>er</sup> octobre 1870 au 25 mars 1871, et échoua, aux élections du 8 février 1871 dans le Morbihan, avec 14,893 voix sur 72,309 votants : il s'était présenté sous les auspices de Gambetta, dont les candidats furent battus par les partisans du général Trochu. Conseiller général du Morbihan, M. Rattier se représenta, aux élections du 20 février 1876, avec un programme nettement républicain, et fut élu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Lorient, par 7,322 voix (12,903 votants, 19,395 inscrits), contre 3,812 à M. Lecointre, 679 à M. Beauvais et 456 à M. Detroyat ; il prit place à gauche et fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance demandé par le ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 10,372 voix (15,224 votants) contre 4,840 à M. Lecointre, il continua de siéger à gauche et de soutenir la politique des ministères républicains. Candidat au Sénat dans le Morbihan, le 5 janvier 1879, il échoua avec 104 voix sur 327 votants, mourut en mars 1880, et fut remplacé, le 20 juin suivant, par M. Mathieu.

**RATTIER** (FRANÇOIS EDMOND), représentant en 1849, né à Paris le 30 avril 1822, mort à Paris le 4 septembre 1899, entra au service militaire, en devantant l'appel de sa classe. Incorporé sur sa demande, en 1843, au corps des zouaves, de création récente, il se rendit en Algérie, dut revenir en France pour raison de santé, puis regagna son corps, et passa ensuite au 45<sup>e</sup> de ligne. Il avait le grade de sergent et était en garnison à Reims, au dépôt de son régiment, lorsque ses opinions démocratiques avancées le firent désigner par le parti socialiste pour figurer au nombre des deux militaires proposés par ce parti comme candidats à l'Assemblée législative dans le département de la Seine ; le sergent Rattier fut élu, le 19<sup>e</sup> sur 28, par 110,482 voix (281,140 votants, 378,043 inscrits). L'un des plus jeunes membres de l'Assemblée, il siégea, comme secrétaire, dans le bureau provisoire qui se trouva en désaccord avec le doyen d'âge Kératry (*V. ce nom*), prit place à la Montagne, protesta au nom de l'armée, ainsi que ses camarades et collègues les sergents Boichot et Commissaire, contre le mode de votation de l'armée, et s'associa, comme eux, à l'interpellation de Ledru-Rollin sur les affaires de Rome. Il signa la protestation et l'appel aux armes, se rendit, le 13 juin, au Conservatoire des arts et métiers et, décrété d'accusation avec l'autorisation de la majorité de l'Assemblée, fut traduit devant la haute cour de Versailles, qui le condamna, par contumace, à la déportation. M. Rattier avait réussi à gagner l'Angleterre, et s'était fixé à Londres, où il se maria et exerça la profession de chapelier. Il rentra en France en 1862, prit part, pendant le siège de 1870-1871, à la défense de Paris, comme chef de bataillon au 120<sup>e</sup> de marche, et mourut en 1890, courtier en librairie, dans un état voisin de la misère.

**RATYÉ** (JOSEPH-MARIE-ETIENNE-JEAN-PIERRE), VICOMTE DE LAPEYRADE, député de 1824 à 1830, né à Cette (Hérault) le 6 octobre 1774, mort à Agde (Hérault) le 25 septembre 1846, propriétaire à Cette, fut nommé maire de cette ville par la première Restauration. L'accueil qu'il avait fait, en cette qualité, au duc d'Angoulême (avril 1815), qui s'embarquait pour

l'Espagne, lui valut d'être renommé maire le 25 avril 1816, et créé vicomte de Lapeyrade le 1<sup>er</sup> février 1817. Élu député de grand collège de l'Hérault, le 6 mars 1824, par 215 voix (332 votants, 457 inscrits), réélu, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement électoral de l'Hérault (Lodève), le 17 novembre 1827, par 119 voix (177 votants, 263 inscrits), contre 57 à M. Cabal aîné (de Roujon), et, le 23 juin 1830, par 139 voix (277 votants, 323 inscrits), contre 138 à M. Renouvier, il prit place au centre, parut très rarement à la tribune, soutint la politique ministérielle, et vota contre l'Adresse des 221. Démissionnaire en 1830 pour refus de serment au gouvernement de juillet, il fut remplacé, le 21 octobre suivant, par M. Renouvier.

**RAUCOURT DE VILLIERS** (EDME-LUC-CIÉ), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, écuyer, fut élu, le 20 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Gien. Il remit ses pouvoirs avec réserves, opina contre le vote par tête, et déposa la déclaration suivante : « Le député du bailliage de Gien sous-signé ayant fait le serment de maintenir les dispositions de son cahier dans lequel le vœu par ordre est établi comme point de droit public, déclare qu'il ne peut prendre part aux délibérations jusqu'à ce qu'il ait reçu de ses commettants les nouveaux pouvoirs qu'il leur a demandés ; qu'il se bornera à assister dans la salle nationale aux séances qui s'y tiendront pour s'éclairer et s'y instruire. »

« A Versailles, le 30 juin 1789.

« RAUCOURT DE VILLIERS. »

Absent par maladie à partir du 23 septembre 1789, il reprit son siège quelques mois après, fut secrétaire de l'Assemblée (26 mars 1791), et ne reparut pas sur la scène politique après la session.

**RAUDOT** (JEAN-NICOLAS-MICHEL-AUGUSTE), député de 1815 à 1816 et de 1824 à 1831, né à Avallon (Yonne) le 30 novembre 1775, mort à Avallon le 21 juillet 1832, grand propriétaire à Avallon et maire de cette ville, fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de l'Yonne, par 118 voix (179 votants, 246 inscrits) ; il siégea obscurément à droite. Réélu, le 6 mars 1824, dans le même grand collège, par 136 voix (149 votants, 201 inscrits) ; le 24 novembre 1827, par 113 voix (160 votants, 203 inscrits). — huit jours auparavant il avait échoué dans le 3<sup>e</sup> arrondissement électoral de l'Yonne (Avallon), avec 82 voix contre 97 à l'él. M. Jacquinet de Pampelune, député sortant, — et, le 19 juillet 1830, par 157 voix (178 votants, 221 inscrits), il continua de siéger à droite, vota contre la loi sur la presse, et fit partie (juin 1828) de la commission chargée d'examiner la motion de Labbey de Pompières (mise en accusation du ministère Villèle). M. Raudot se retira de la vie politique aux élections de 1831.

**RAUDOT** (CLAUDE-MARIE-RÉGLOIS), représentant en 1848, en 1849 et en 1871, né à Saulieu (Côte-d'Or) le 24 décembre 1801, mort à Pontaubert (Yonne) le 22 avril 1879, fils du précédent et de Henriette Adelon de Chaudenay, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Il entra dans la magistrature à l'avènement de Charles X, comme substitut du procureur du roi à Sens, d'où il passa en la même qualité à Auxerre, puis à Versailles. Attaché au parti

légitimiste, il se retira, lors de la révolution de juillet, dans ses propriétés d'Avallon, devint maire de cette commune, conseiller général de l'Yonne (1842) et, après la révolution de 1848, se fit élire, le 26 novembre, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, en remplacement de L.-N. Bonaparte, qui avait opté pour la Seine. M. Raudot, nommé par 7,344 voix (28,800 votants, 108,052 inscrits), contre 5,729 à M. Jérôme Bonaparte, 4,456 au général Piat et 4,255 à M. Uzanne, prit place à droite et s'associa, jusqu'à la fin de la session, aux votes des conservateurs monarchistes : contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine. Dans la séance du 27 décembre 1848, il demanda le maintien intégral de l'impôt du sel, en faisant observer que la réduction ferait subir au trésor une perte annuelle de 46 millions et que chaque personne ne payait (en moyenne, pour cet impôt, que 1 fr. 80 cent. par an, à raison de 6 kilogr. ; il dit : « Il est certain que les gens riches, que les gens aisés, et grâce au ciel, en France, la majorité est composée de gens dans l'aisance. (*Dénégations nombreuses*)... Il est certain qu'en France la grande majorité a assez d'aisance pour acheter le sel qui lui est nécessaire ; par conséquent, toutes les personnes qui aujourd'hui achètent suffisamment de sel pour elles, ne verront pas leur consommation augmenter, et vous n'aurez pas d'augmentation de recette sur ces personnes-là. » Réçu, le 13 mai 1849, représentant de l'Yonne à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> sur 8, par 35,924 voix (80,826 votants, 111,917 inscrits), M. Raudot siégea, comme précédemment, à droite, et vota avec la majorité, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il ne se rallia pas à la politique particulière de l'Élysée, et fut rendu à la vie privée par le coup d'État. Candidat indépendant au Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de l'Yonne, il n'obtint que 1,679 voix contre 26,371 à l'élu officiel, M. Lecomte, et se consacra, pendant toute la durée de l'Empire, à des travaux d'économie politique et d'histoire, insérés surtout dans le *Journal des Économistes* et dans le *Correspondant*. Il publia aussi un grand ouvrage sur la *Décentralisation* (1858-1863) : *Napoléon I<sup>er</sup> peint par lui-même* (1865), etc. Lors des élections du 8 février 1871, M. Raudot fut élu représentant de l'Yonne à l'Assemblée nationale, le 7<sup>e</sup> et dernier, par 32,217 voix (61,853 votants, 113,657 inscrits). Il prit place à droite, et parut fréquemment à la tribune, notamment pour défendre les doctrines décentralisatrices, lors de la discussion sur le projet de loi relatif aux conseils généraux (28 juin 1871), et à l'occasion de la loi sur la réorganisation du conseil d'État ; pour appuyer l'établissement d'un impôt sur les valeurs mobilières (9 janvier 1872), pour traiter les questions budgétaires et demander de nombreuses réductions de dépenses. En 1874, il fut président de la commission du budget. Après avoir voté pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, il prit une part active à la campagne entreprise par la coalition des droites contre le gouvernement de Thiers, contribua à sa chute dans la journée du 24 mai 1873, et appuya la politique inaugurée par M. de Broglie. Il se prononça pour le septen-

nat, la loi des maires, l'état de siège, contre les amendements Wallon et Pasca Duprat et contre les lois constitutionnelles. Sur ce dernier point, il proposa (février 1875) un amendement conférant au président de la République le droit de dissoudre le Sénat sur avis conforme de la Chambre (rejeté). Le 30 janvier 1875, il ne réunit, comme candidat monarchiste au Sénat dans l'Yonne, par 219 voix sur 571 votants, et le 20 février, comme candidat à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Sens, que 3,297 voix contre 11,193 à l'élu républicain, M. Guichard ; il quitta dès lors la vie politique.

**RAULIN (JEAN-BAPTISTE)**, député de 1820 à 1824, né à Nantillois (Meuse) le 27 janvier 1759, mort à Montfaucou (Meuse) le 14 décembre 1835, était juge de paix à Montfaucou en 1816. Destitué par le ministère ultra-royaliste, il fut élu, le 13 novembre 1820, député du grand collège de la Meuse, par 80 voix (113 votants, 162 inscrits), et réélu, le 9 mai 1822, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement électoral du même département (Verdun), par 160 voix (286 votants, 334 inscrits), contre 121 à M. Gabriel. M. Raulin siégea constamment au côté gauche, repoussa la loi de septennalité, et quitta la vie politique aux élections de 1824.

**RAULIN (HECTOR-JACQUES)**, représentant en 1843, né à Montfaucou (Meuse) le 11 juin 1795, mort à Verdun (Meuse) le 13 avril 1880, fils du précédent, appartint sous Louis-Philippe à l'administration, comme sous-préfet de Montmédy. La révolution de 1848 interrompit sa carrière ; mais il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Meuse à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> et dernier, par 31,716 voix (59,869 votants, 92,499 inscrits). M. Raulin siégea à droite, et vota avec la majorité conservatrice ; pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, sans se rallier à la politique du coup d'État. Sous l'Empire, il se présenta comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Meuse, et échoua, le 22 juin 1857, avec 3,396 voix contre 16,041 à l'élu, candidat officiel, M. de Ségur ; il ne fut pas plus heureux le 3 janvier 1858, avec 3,422 contre 15,628 au même concurrent, qui avait donné sa démission de député, et qui fut réélu.

**RAULINE (GUSTAVE-PAUL)**, député de 1876 à 1889, né à Feugères (Manche) le 1<sup>er</sup> juin 1822, riche propriétaire d'herbages, maire de Saint-Lô, conseiller général de Saint-Lô, puis de Margny, vice-président de la Société d'agriculture, se présenta à la députation, en 1876, comme candidat bonapartiste dans l'arrondissement de Saint-Lô, et fut élu, le 20 février, par 9,386 voix (16,616 votants, 22,835 inscrits), contre 7,369 à M. Lenoël. Il se fit inscrire au groupe de l'Appel au peuple, et vota pour le ministère de Broglie contre les 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 13,732 voix (19,120 votants, 23,401 inscrits), contre 5,321 à M. Houssin-Dumanoir, et, le 21 août 1881, par 12,186 voix (18,094 votants, 23,813 inscrits), contre 5,826 à M. Houssin-Dumanoir, il continua de figurer dans la minorité impérialiste. Porté sur la liste conservatrice de la Manche, le 4 octobre 1885, il fut élu, le 1<sup>er</sup> sur 8, par 59,047 voix (109,795 votants, 139,724 inscrits), reprit sa place à droite, ne cessa de combattre de ses votes la

politique scolaire, coloniale et économique des ministères républicains, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonno restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger; il s'est abstenu sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution.

**RAUTER** (JACQUES-FRÉDÉRIC), député de 1834 à 1837, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 27 juin 1781, mort à Strasbourg le 27 février 1854, étudia le droit à Göttingue, puis à Strasbourg, et fut reçu docteur en 1812. Après avoir exercé (1811-1823) la profession d'avoué, il entra au barreau de Strasbourg dont il fut élu trois fois bâtonnier. En 1819, il fut nommé professeur suppléant de procédure civile et de législation criminelle à la faculté de droit de cette ville, chaire dont, en 1825, il devint titulaire. Lors de la publication des Ordonnances de juillet 1830, M. Rauter se prononça contre le gouvernement et fit partie de la commission municipale insurrectionnelle établie à Strasbourg. Le nouveau gouvernement le nomma conseiller de préfecture, mais il ne tarda pas à donner sa démission. Il était conseiller municipal de la ville depuis 1831, lorsqu'il fut élu (21 juin 1834) député du 2<sup>e</sup> collège du Bas-Rhin (Strasbourg), par 103 voix (205 votants, 227 inscrits), contre 99 à M. O. Barrot. Il eut avec la majorité conservatrice jusqu'en 1837, et prit part (1835) aux discussions de la loi sur les faillites, du projet de loi relatif à la responsabilité des ministres, de la loi sur le jury. On remarqua beaucoup aussi son rapport au nom de la commission chargée de l'examen de la proposition de MM. Aroux et Barbet sur les cours d'eau. Doyen de la faculté de droit de Strasbourg en 1837, il fut aussi président de la commission de surveillance de l'école normale primaire du Bas-Rhin, membre du conseil académique, et membre, de 1841 à 1848, du consistoire général de la Confession d'Augsbourg. On a de lui de nombreux articles dans les Revues spéciales, françaises et allemandes, de jurisprudence; un *Cours de procédure civile française* (1834), et un *Traité théorique et pratique de droit criminel français* (1836).

**RAUX** (BASILE-JOSEPH), député en 1789, membre de la Convention, né à Trélon (Nord) le 9 janvier 1747, mort à une date inconnue, était maître de forges à Signy-l'Abbaye (Ardennes), lorsqu'il fut élu, le 26 mars 1789, député du tiers aux États-généraux par le bailliage de Reims; il vota silencieusement avec la majorité. Réélu, le 4 septembre 1792, cette fois dans le département des Ardennes, député à la Convention, le 4 sur 8, par 164 voix sur 295 votants, il n'accepta pas le mandat, et fut immédiatement remplacé par Blondel.

**RAUZAN** (HENRI-LOUIS DE CHASTELLUX, DUC DE), député de 1830 à 1831, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 28 février 1786, mort à Paris le 3 mars 1863, était propriétaire à Paris. Il avait été créé marquis par la Restauration le 15 août 1819. D'opinions royalistes, il fut élu, le 3 juillet 1830, député de Saône-et-Loire, au grand collège, par 181 voix (352 votants). Il prêta serment à Louis-Philippe et siégea obscurément à la Chambre jusqu'aux élections de 1831.

**RAVEZ** (AUGUSTE-SIMON-HUBERT-MARIE), député de 1813 à 1820, pair de France, représentant en 1819, né à Lyon (Rhône) le 21 octobre 1770, mort à Bordeaux (Gironde) le 3 septembre 1849, fils, dit un biographe, d'un « honnête marchand de parapluies », fit de bonnes études chez les Oratoriens de Lyon, et débuta comme clerc de procureur. Avocat à Lyon en 1791, il y prit la défense de plusieurs prêtres inquiétés pour leur attitude contre-révolutionnaire, concourut à la résistance de la ville contre les troupes de la Convention, et dut prendre la fuite après la défaite de l'insurrection. Ce fut alors qu'il se retira à Bordeaux (24 décembre 1793), où il se tint caché pendant quinze mois chez un homme de lettres, M. Deleyre, dont il épousa la fille (janvier 1796). Il se distingua bientôt comme avocat, se lia intimement avec Lainé, et adressa, en 1806, à l'archichancelier Cambacérés, comme président de collège électoral de l'arrondissement de Bordeaux, un discours rempli de protestations de dévouement à la dynastie impériale. Toutefois, Ravez fut, en 1814, un de ceux qui entraînèrent avec le plus d'ardeur les Bordelais à arborer sans retard le drapeau blanc. L'année suivante, il refusa de défendre les frères Faucher (*V. ce nom*), dont il avait été l'ami et qui lui avaient écrit en ces termes : « Nous avons subi votre interrogatoire, et les officiers qui viennent d'y procéder nous demandent de désigner sur-le-champ notre défenseur. Nous ne saurions en choisir un qu'après votre refus, auquel nous ne pouvons croire, parce que nous ne pouvons deviner la cause qui le motiverait. Cependant, si le *fatum* qui pèse sur nous nous y condamne, nous vous conjurons de nous accorder cinq minutes d'entretien. Vous ne refuseriez pas ce genre d'appui à des infortunés coupables, vous l'accorderiez au malheur immérité. Naguère nous aurions eu pouvoir réclamer d'autres sentiments. » Élu, le 4 octobre 1816, député de la Gironde, au grand collège, par 110 voix (197 votants, 262 inscrits), Ravez prit place au côté droit et vota avec la minorité ministérielle. Il soutint le projet de loi restrictif de la liberté individuelle, parla, à propos de la continuation de la censure, de la « sollicitudo paternelle du gouvernement » à l'égard de la presse, dit qu'il regardait les feuilles périodiques comme une classe à part qui lui paraissait mériter une police tout à fait spéciale, et se montra (1817-1818) l'adversaire de l'application du jury aux délits de la presse. Le 16 avril 1817, il fut nommé conseiller d'État en service extraordinaire et sous-secrétaire d'État à la Justice; en cette qualité il porta fréquemment la parole devant les Chambres au nom du Gouvernement. En 1819, la Chambre des députés le désigna pour son président, et ce choix fut confirmé par le roi; Ravez occupa le fauteuil, avec plus de talent peut-être que d'impartialité, pendant dix sessions successives. Il sut conquérir une très grande influence sur la majorité parlementaire, et fut réélu, le 4 novembre 1820, député du 1<sup>er</sup> arrondissement de la Gironde (Bordeaux), par 750 voix (1,254 votants, 1,335 inscrits), contre 481 à M. Balguerie, puis, le 25 février 1824, par 636 voix (1,257 votants, 1,396 inscrits), contre 555 à M. Balguerie; enfin, le 24 novembre 1827, au grand collège du même département, par 278 voix (526 votants, 637 inscrits). Le même jour, il obtint également la majorité dans le grand collège du département du Nord; 303 voix (482 votants, 657 inscrits). Ayant opté pour la Gironde, il fut remplacé dans le Nord, le 23 avril

1823, par M. de Brigode. Dans l'intervalle, il avait été nommé grand officier de la Légion d'honneur (18 août 1824), et commandeur des ordres du roi (31 mai 1825). Le 6 octobre 1824, Ravez fut promu premier président à la cour royale de Bordeaux. Il avait rempli en 1829 près la cour des pairs les fonctions de procureur général dans l'affaire de la conspiration contre la dynastie pour laquelle plusieurs officiers avaient été arrêtés. Comme député, il se prononça très vivement contre l'admission de Grégoire, et opina pour les lois d'exception et pour le nouveau système électoral. Comme président, il eut fréquemment maille à partir avec l'opposition libérale : « Vous n'êtes pas un président, lui dit un jour Alexandre de Lameth; vous êtes un membre du côté droit! » La *Biographie pittoresque des députés* écrivait en 1829, à son sujet : « Un président intègre doit éviter avec le plus grand scrupule de donner lieu non seulement au reproche, mais encore au moindre soupçon de partialité, et c'est par la rigoureuse observation de ce devoir qu'il peut acquérir dans ces fonctions une réputation honorable. Mais la politique prescrit à celui qu'elle a placé au faîte des devoirs d'un autre genre; et c'est par une autre voie qu'elle le conduit aux honneurs et au pouvoir. Diriger une discussion vers le but marqué par le gouvernement, poser les questions avec une adresse captieuse; employer son autorité à étouffer autant que possible la voix de l'opposition, favoriser les interruptions, les digressions qui peuvent déconcerter une attaque vive, pressante et inquiétante pour le ministre; faire naïvement un incident pour détourner l'attention d'un point qu'il importe de faire perdre de vue, ou pour refroidir les esprits émus par un discours énergique; prolonger ou précipiter selon les conjonctures le terme d'une discussion; profiter d'un moment de trouble pour presser une délibération qui demanderait du calme et un examen réfléchi; mettre brusquement aux voix une question mal comprise et mal éclairée; enlever pour ainsi dire de vive force une décision conforme aux vues ministérielles; trouver un prétexte pour éloigner de la tribune un orateur puissant, et capable de jeter une vive lumière sur un point qu'on a intérêt à rendre ou à laisser obscur; dans une circonstance où il serait urgent de décider une question incidente par un débat vif et improvisé, accorder à dessein la parole à un membre inhabile à parler et qui vient avec un discours écrit et étranger à la question du moment, trancher de son autorité privée une difficulté sujette à controverse, en un mot être partial avec adresse, passionné avec l'apparence de la modération. » Le 10 août 1829, Ravez fut élevé à la pairie. Il soutint jusqu'au bout, de ses votes, le gouvernement de Charles X, et fut rendu à la vie privée par la révolution de 1830. Étranger à toute fonction publique pendant le règne de Louis-Philippe, il reparut sur la scène parlementaire après les événements de février 1848. Membre du conseil général de la Gironde, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 12<sup>e</sup> sur 13, par 67,448 voix (25,001 votants, 179,161 inscrits). Mais il fut enlevé quelques mois après (septembre), par une courte maladie. La ville de Bordeaux a donné son nom à une de ses rues.

**RAVIGNAN** (MARIE-RAYMOND-GUSTAVE LACROIX, BARON DE), sénateur de 1876 à 1888, né à Bordeaux (Gironde) le 29 janvier 1829, d'une

famille d'ancienne noblesse du Béarn, neveu du P. de Ravignan, le célèbre prédicateur de la Société de Jésus, entra sous l'Empire au conseil d'Etat comme maître des requêtes, et épousa la fille de M. Devleuno, président de la cour de Cassation. Richu propriétaire dans les Landes et membre du conseil général pour le canton de Villeneuve, il se présenta, avec des déclarations à la fois catholiques et impérialistes, comme candidat au Sénat dans les Landes, le 30 janvier 1876 : il fut élu sénateur par 203 voix (393 votants). Il prit place au groupe de l'Appel au peuple, vota avec la droite (juin 1877), pour la dissolution de la Chambre des députés, soutint le gouvernement du Seize-Mai, et combattit les institutions républicaines. Réélu, le 5 janvier 1879, par 201 voix (394 votants), il siégea, dès lors, dans la minorité monarchiste, et se signala en plusieurs circonstances, notamment dans la discussion des lois scolaires, par la vivacité de ses interruptions et de ses interpellations à l'adresse des ministres et de la majorité. Il opina *contre* l'article 7, *contre* l'application des lois existantes aux congrégations non autorisées, *contre* la réforme du personnel judiciaire, *contre* le divorce, *contre* les crédits de l'expédition du Tonkin; demanda (mars 1880) que le bénéfice résultant de la conversion de la rente 4 0/0, fut appliqué à un dégrèvement en faveur de l'agriculture (rejeté par 166 voix contre 81), protesta (mai 1885) contre « l'outrage fait aux consciences catholiques » par la manifestation faite aux obsèques de Victor Hugo, fit une opposition constante aux divers ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir, et échoua au renouvellement sénatorial du 5 janvier 1888, avec 233 voix sur 712 votants. Chevalier de la Légion d'honneur.

**RAVINEL** (FRANÇOIS-DIEUDONNÉ, BARON DE), député de 1824 à 1827, né à Bayon (Meurthe) le 4 juin 1763, mort à Nossoucourt (Vosges) le 20 mai 1848, « fils de Etienne-François de Ravinel, baron du Saint-Empire, seigneur de Domjulien, Girauvilliers, etc., capitaine de carrossiers au service de l'empereur François I<sup>er</sup>, puis à celui du grand-duc de Toscane et enfin à celui de l'archiduc Léopold, et de Marianno de Lisle, dame de Malaincourt », était lieutenant de cavalerie au moment de la Révolution. Il émigra en 1791, servit à l'armée de Condé, puis passa en Autriche, comme capitaine. Rentré en France à l'époque du Directoire, il vint retiré à Nossoucourt, dont il devint maire sous l'Empire. Nommé chevalier de Saint-Louis à la Restauration, président du collège électoral de son arrondissement, il entra dans la politique à la sollicitation de M. de Co. bière, et fut élu, le 6 mars 1824, député du grand collège des Vosges, par 55 voix (79 votants, 101 inscrits). Il siégea à droite et vota avec les ultra-royalistes. Non réélu en 1827, il ne reprut plus sur la scène politique.

**RAVINEL** (LOUIS-FÉLIX-DIEUDONNÉ, BARON DE), représentant en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1867, né à Nossoucourt (Vosges) le 16 avril 1806, mort à Nossoucourt le 19 septembre 1867, fils du précédent, était propriétaire dans son pays natal, maire de Nossoucourt, et conseiller général des Vosges, lorsque les conservateurs-monarchistes de ce département l'éurent (8 juillet 1849) représentant à l'Assemblée législative, par 17,582 voix (34,570 votants, 114,482 inscrits), en remplacement de M. Doblays décédé. M. de Ravi-

nel siégea à droite, appuya toutes les mesures répressives, vota pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu, sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai sur le suffrage universel, ne se rallia point à la politique de l'Élysée, et protesta à la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, contre le coup d'État du 2 décembre 1851. Candidat indépendant aux élections du 29 février 1852 pour le Corps législatif dans la 3<sup>e</sup> circonscription des Vosges (Saint-Dié), il fut élu par 11,791 voix (15,765 votants, 35,616 inscrits). Il se sépara quelquefois de la majorité, mais prôta serment à l'Empire dont il devint, aux élections suivantes, le candidat officiel, et fit partie jusqu'à sa mort du groupe des députés catholiques à tendances légitimistes. Il fut réélu, le 22 juin 1859, par 22,099 voix (22,633 votants, 31,795 inscrits), puis, le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 22,569 voix (23,130 votants, 37,145 inscrits). Mort en septembre 1867, il fut remplacé, le 9 novembre suivant, par M. Gélyot. Chevalier de la Légion d'honneur.

**RAVINEL** (CHARLES-LOUIS, BARON DE), représentant en 1871, né à Nossoucourt (Vosges) le 31 octobre 1839, entra dans l'administration des finances et fut nommé inspecteur en 1865. Il fut révoqué en 1867, pour avoir posé sa candidature d'opposition au Corps législatif dans la 3<sup>e</sup> circonscription des Vosges, en remplacement de son père décédé, et bien qu'il eût échoué, le 9 novembre, avec 13,190 voix contre 13,735 à l'élu, M. Gélyot. Il ne fut pas plus heureux, le 24 mai 1869, avec 14,983 voix contre 16,296 à l'élu, M. Gélyot, député sortant. Maire de Nossoucourt et ancien conseiller général des Vosges sous l'Empire, il fut élu représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, le 8<sup>e</sup> et dernier, par 32,476 voix (58,175 votants, 119,716 inscrits). Il prit place au centre droit, s'abstint sur la paix, et vota pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. L'un des premiers, il demanda la validation de l'élection des princes, soutint le pouvoir constituant de l'Assemblée, combattit le retour à Paris, et, à cette occasion, proposa de transférer à Versailles les administrations et les services publics. Cette proposition, qui donna lieu à un vif débat, ne fut pas adoptée. M. de Ravinel ne reparut pas dans les assemblées parlementaires : il échoua en effet, le 20 février 1876, dans l'arrondissement d'Épinal, avec 8,514 voix contre 12,809 à l'élu, M. Jeanmaire, républicain; le 14 octobre 1877, dans l'arrondissement de Saint-Dié, avec 8,729 voix contre 13,230 à l'élu, M. Jules Ferry; comme candidat au Sénat dans les Vosges, le 8 janvier 1882, avec 173 voix sur 605 votants; et, porté sur la liste conservatrice de ce département aux élections législatives du 4 octobre 1885, il échoua encore avec 34,088 voix sur 87,635 votants.

**RAYBAUD** (LOUIS-MAXIMIN), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Saint-Paul (Var) le 5 novembre 1760, mort à la Colle-sur-Loup (Var) le 27 août 1842, fut d'abord professeur au collège de la Flèche, où il se lia avec le futur général Bertrand. Revenu en Provence en 1794, il fut nommé accusateur public à Draguignan, et fut élu, le 15 germinal an V, député du Var au Conseil des Cinq-Cents, par 176 voix (234 votants). Il n'eut pas le temps de s'y faire remarquer, car son élec-

tion fut annulée au 18 fructidor, comme attachée de royalisme. Il resta sous la surveillance de la police jusqu'au Consulat, se rallia au 13 brumaire, et fut choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, comme député du Var au Corps législatif, où il siégea jusqu'en l'an XIV; il fit partie de la commission de réorganisation des études. A sa sortie du Corps législatif, il fut nommé, sur la proposition du duc de Feltra, directeur du Prytanée militaire, fonctions qu'il conserva jusqu'à la seconde Restauration, et fut mis à la retraite le 25 septembre 1816. Chevalier de la Légion d'honneur.

**RAYBAUD** (JOSEPH ANDRÉ), député de 1831 à 1839, né à Arles (Bouches-du-Rhône) le 25 juin 1787, mort à Eyguières (Bouches-du-Rhône) le 4 avril 1857, entra dans la magistrature sous la Restauration et, après 1830, devint conseiller à la cour royale d'Aix. Élu, le 21 juin 1834, député du 3<sup>e</sup> collège des Bouches-du-Rhône (Arles) par 104 voix (206 votants, 282 inscrits), contre 95 à M. Jean Boulouvard, et réélu, le 4 novembre 1837, par 142 voix (240 votants, 322 inscrits), il vota avec le parti libéral, contre les lois de septembre et de disjonction, les lois de dotation et d'apanage, fit partie des 213 opposants au ministère Molé, et quitta la vie politique aux élections de 1839.

**RAYNAL** (THÉODORE-JEAN-JOSEPH-SIMÉON), représentant du peuple en 1848, né à Narbonne (Aude) le 16 février 1818, avocat dans sa ville natale, s'occupa de journalisme de très bonne heure et fit de l'opposition constitutionnelle au gouvernement de juillet. Il fonda ensuite une maison de commerce à Narbonne, sans cesser de se mêler de politique, fut nommé, en 1848, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Narbonne, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Aude à l'Assemblée constituante, le 3<sup>e</sup> sur 7, par 39,666 voix (67,165 votants, 75,218 inscrits). Il fit partie du comité de commerce et de l'industrie, et vota généralement avec l'extrême gauche, pour le banissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Bien qu'hostile à la politique du prince Louis-Napoléon, il n'appuya pas la demande de mise en accusation du président et de ses ministres. Non réélu à la Législative, il reprit à Narbonne la direction de sa maison de commerce, et se présenta au Corps législatif, le 24 mai 1869, comme candidat de l'opposition, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Aude, où il échoua avec 6,823 voix contre 16,028 à l'élu officiel, M. Peyrusse, député sortant. Le gouvernement de la Défense nationale le nomma préfet de l'Aude (6 septembre 1870); il abandonna ces fonctions pour se présenter dans son département aux élections pour l'Assemblée nationale, et il échoua, le 8 février 1871, avec 19,596 voix sur 54,560 votants.

**RAYNAL** (DAVID), député de 1879 à 1889 et ministre, né à Paris le 23 février 1840, d'une famille israélite, s'occupa activement de commerce et d'industrie, fut attaché au service du chemin de fer du Midi, et fonda en 1862 à Bordeaux la maison d'armateur Astruc et Raynal.

Capitaine d'état-major pendant la guerre de 1870, conseiller général du 2<sup>e</sup> canton de Bordeaux (1874-1880), il se présenta, le 30 avril 1875, comme candidat républicain modéré, à l'élection législative partielle qui eut lieu dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Bordeaux par suite de l'option de Gambetta pour Paris, et échoua avec 5,055 voix contre 6,434 à M. Simiot, républicain de nuance plus accentuée. Il se représenta, le 6 avril 1879, dans la même circonscription en remplacement de M. Dupouy, nommé sénateur, et fut élu cette fois par 12,833 voix (14,060 votants, 29,995 inscrits), sans concurrent. Il prit place dans les rangs de la majorité opportuniste et s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine, et débuta à la tribune par une interpellation adressée au ministre de la Guerre au sujet du maintien dans les cadres de l'armée territoriale d'un colonel qui avait prononcé un discours contre le gouvernement dans un banquet légitimiste. Cette interpellation entraîna la démission du général Gresley (20 décembre 1879). M. Raynal vota contre l'amnistie plénière, contre la séparation de l'Église et de l'État et pour l'invalidation de l'élection de Blanqui. Il entra comme sous-secrétaire d'État au ministère des Travaux publics, dans le premier cabinet Ferry (28 septembre 1880), s'associa à tous les actes politiques de son chef, et fut réélu député, le 21 août 1881, par 11,411 voix (13,958 votants, 25,073 inscrits). Lors de la formation du ministère Gambetta (14 novembre 1881), M. D. Raynal, ami personnel du nouveau président du conseil, prit le portefeuille des Travaux publics; il le garda jusqu'au 26 janvier 1882, tomba avec ses collègues sur la question de la révision, et fut rappelé au pouvoir, toujours comme ministre des Travaux publics, le 21 février 1883, dans le second cabinet Jules Ferry. M. Raynal fut amené plusieurs fois à défendre devant le parlement les actes de son administration. Il attacha surtout son nom, comme ministre, aux conventions conclues en 1883 avec les Compagnies de chemins de fer, conventions que la presse opposante attaqua très vivement et que l'extrême gauche de la Chambre traita à la tribune de « conventions scélérates ». M. Raynal tomba avec le ministère le 31 mars 1885. Dévot à la politique opportuniste, il fut inscrit, le 4 octobre 1886, sur la liste républicaine modérée de la Gironde, et fut élu député du département, le 10<sup>e</sup> sur 11, par 88,437 voix (162,286 votants, 293,661 inscrits). Il prit place au groupe de l'Union des gauches qu'il présida en 1887; à ce propos, il prononça un discours d'installation où il combattait l'attitude des radicaux, préconisait une politique d'affaires, et se déclarait partisan des réformes « acceptées par la majorité du pays ». Il fut membre de la commission du budget. Après la chute du cabinet Goblet, M. Raynal reçut de M. Grévy l'offre de prendre la direction des affaires; mais il conseilla au président de la République d'appeler de préférence le président de la commission du budget, M. Rouvier. Il parla (juin 1887) contre la proposition Laborière tendant à faire élire les sénateurs au suffrage universel, se montra partisan, lors des affaires Wilson, de la prompte démission du président de la République (décembre 1887), et soutint de ses votes les cabinets Rouvier et Tirard. Lorsque M. Numa Gilly, député du Gard, dirigea contre les membres de la commission du budget des accusations de concussion et de tripotages qui lui valurent une série de condamnations en cour d'assises pour diffamation, M. Raynal,

nominativement désigné par le député de Nîmes, le poursuivit par les voies de droit. M. Raynal a voté l'expulsion des princes, et s'est prononcé, à la fin de la législature, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**RAYNAUD (PIERRE-HIPPOLYTE)**, député de 1830 à 1831 et de 1839 à 1842, né à Charceil (Allier) le 17 avril 1795, mort à Crossanges (Allier) le 15 juillet 1876, était avocat à Gannat, quand il fut élu député du grand collège de l'Allier, le 21 octobre 1830, par 430 voix (689 votants, 997 inscrits), et réélu, dans le 3<sup>e</sup> collège de l'Allier (Gannat), le 5 juillet 1831, par 179 voix (295 votants, 269 inscrits), contre 18 au général Grouchy. M. Raynaud prit place au centre, et vota avec les ministériels; il ne se représenta pas aux élections générales du 21 juin 1834, ni à celles du 4 novembre 1837; mais il fut réélu à Gannat, le 2 mars 1839, par 169 voix (234 votants). Il vota contre la dotation du duc de Nemours, contre le recensement, pour l'adjonction des capacités, pour les incompatibilités, et quitta la vie politique aux élections de 1842.

**RAYNAUD (JEAN)**, député de 1876 à 1881, né à Boisseuilh (Dordogne) le 28 août 1813, mort à Périgueux (Dordogne) le 30 mars 1890, avocat à Périgueux, bâtonnier de l'ordre, président de la Société de secours mutuels de cette ville, conseiller général du canton de Hautefort, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie, fut élu, le 20 février 1876, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Périgueux par 7,973 voix (8,790 votants, 15,344 inscrits). Sa candidature avait été patronnée par le « Comité national conservateur ». Il prit place à droite et vota pour le ministère de Broglie contre les 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 6,330 voix (12,735 votants, 15,727 inscrits), contre 6,337 à M. Chavoix, républicain, il vit son élection invalidée par la majorité républicaine, ne se représenta plus, fut remplacé, le 27 janvier 1878, par M. Chavoix, et reprit sa place au barreau de Périgueux, dont il était le doyen au moment de sa mort.

**RAYNEVAL (FRANÇOIS-JOSEPH-MAXIMILIEN GÉRARD, COMTE DE)**, pair de France, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 8 octobre 1778, mort à Sainte-Hélène (Espagne) le 16 août 1836, fils du diplomate et écrivain Joseph-Mathias Gérard de Rayneval, était issu d'une famille alsacienne. Il suivit, comme son père, la carrière diplomatique, fut d'abord attaché à l'ambassade de Suède, puis se rendit à Saint-Petersbourg (1801) en qualité de second secrétaire. Devenu premier secrétaire à Lisbonne, il se trouva seul chargé des affaires après le départ de l'ambassadeur, le général Junot. Ce fut lui qui présenta à la cour de Portugal l'ultimatum de Napoléon, suivi du refus du gouvernement portugais et de sa rupture avec la France. De retour à Paris, M. Gérard de Rayneval fut bientôt envoyé en Russie comme premier secrétaire, et assista avec Caulaincourt au congrès de Châtillon en qualité de directeur du protocole (1814). Consul général à Londres et premier secrétaire d'ambassade (1814), chef de la chancellerie au ministère des

Affaires étrangères (1816), il devint, à l'avènement du cabinet de Richelieu, sous secrétaire d'Etat au ministère (1821). Puis il remplit en Prusse et en Suisse les fonctions d'ambassadeur, et fut également chargé, en l'absence du comte de la Ferrière, de remplir l'intérim du ministère des Affaires étrangères. A cette occasion, il fut nommé comte par Charles X. M. de Rayneval était ambassadeur à Vienne quand éclata la révolution de juillet. Rappelé à Paris, il se tint d'abord à l'écart, mais ne tarda pas à se rallier au nouveau gouvernement; Casimir Périer le fit nommer ambassadeur en Espagne (février 1832). A quelque temps de là, il fut élevé à la pairie (11 octobre 1832). Ses fonctions ne lui permirent pas de prendre une part active aux débats de la Chambre haute. Sa santé s'étant gravement altérée durant son séjour en Espagne, il succomba à une goutte remontée, au cours d'un voyage qu'il fit pour rejoindre la reine Isabelle. Il laissait de Mlle Wlodeck, fille d'un général polonais, quatre fils et une fille.

**RAYNOUARD** (FRANÇOIS-JUST-MARIE), député au Corps législatif de 1809 à 1815, représentait aux Cent-Jours, né à Brignoles (Var) le 18 septembre 1761, mort à Passy (Seine) le 27 octobre 1836, « fils du sieur Honoré Raynouard et de dame Elisabeth Goujon », fit ses classes à Aix et étudia le droit dans la même ville. Venu à Paris à l'âge de vingt-trois ans, il s'y essaya à la littérature, puis il s'inscrivit au barreau de Draguignan, et acquit de la réputation comme avocat, tout en s'occupant de poésie. Élu, en 1791, député suppléant à l'Assemblée législative, il se rendit de nouveau à Paris, se lia avec les Girondins, et fut, après le 31 mai, poursuivi comme suspect de fédéralisme; il tenta de se réfugier dans le Midi, mais il fut découvert, arrêté, ramené à Paris et emprisonné à l'Abbaye, d'où le tira le 9 thermidor. C'est sous les verrous qu'il composa sa première œuvre théâtrale, *Caton d'Utique* (1794). Il retourna bientôt dans son pays pour y reprendre sa profession d'avocat; au bout de quelques années, ayant acquis une modeste fortune, il se fixa pour la troisième fois à Paris. L'Académie, en 1802, couronna son poème de *Socrate au temple d'Aglaure*; cette distinction permit à Raynouard de faire recevoir au Théâtre-Français deux tragédies: *Éléonore de Bavière* et *Les Templiers*. La dernière resta longtemps dans les cartons. On dit que ce fut Napoléon qui en ordonna la représentation, qui eut lieu au commencement de 1805; le brillant succès qu'elle obtint rappela les beaux jours du *Charles IX* de Chénier, et de *L'Agamemnon* de Lomercier. Le style en était large, simple et grand, et corrigeait par ces qualités la lenteur un peu monotone du développement scénique. L'auteur fut bientôt appelé à siéger (1807) à l'Académie française à la place de Lebrun, qu'il loua faiblement; il y fut reçu par Bernardin de Saint-Pierre. L'année d'avant (2 vendémiaire an XIV), Raynouard avait été élu par le Sénat député du Var au Corps législatif. Ce mandat lui fut renouvelé le 6 mai 1811. Il compte d'abord parmi les partisans les plus dociles du régime impérial; mais il fit partie (décembre 1813) de la commission chargée de présenter un rapport sur les documents diplomatiques que l'empereur avait communiqués à l'Assemblée. Cette commission, où il eut pour collègues Lainé, Gallois, Flaugergues et Maine de Biran, confia à Lainé la rédaction du rapport, dont les preuves furent saisies par

le ministre de la police, et qui provoqua, de la part de l'empereur, l'ajournement de la convocation du Corps législatif. Napoléon avait eu un moment, a-t-on dit, le dessein de nommer Raynouard président du Corps législatif; il y renouça, sur l'avis de Fontanes. A la première Restauration, Raynouard fut (1814) le rapporteur du projet de loi sur la presse. Pendant ce temps, il n'avait pas négligé le théâtre. Avant et après les *Templiers*, il composa plusieurs tragédies, dont une seule, les *États de Blois*, fut représentée. On la joua à Saint-Cloud le 22 juin 1810, devant Napoléon, qui la goûta peu. D'autres pièces, telles que *Scipion*, *Don Carlos*, *Charles I<sup>er</sup>*, *Jeanne d'Arc à Orléans*, ne furent jamais mises à la scène. Puis, le poète, qui s'était préparé dès longtemps aux questions philologiques, résolut de se livrer à une étude approfondie des langues du moyen âge; devenu linguiste distingué, il fut admis à l'Académie des Inscriptions (20 octobre 1815). Raynouard avait représenté (26 mai 1815) à la Chambre des Cent-Jours, l'arrondissement de Brignoles, qui lui avait donné 26 voix sur 36 votants, contre 10 à M. Xavier Ricard. Secrétaire perpétuel de l'Académie française à la mort de Suard en 1817, il résigna ces fonctions en 1826, pour se consacrer tout entier à ses investigations linguistiques; il rechercha surtout les sources et les déviations de la langue vulgaire gallo-romaine qu'il regardait comme l'origine des langues néo-latines. On a encore de lui des *Éléments de grammaire romaine* (1816); un *Choix de poésies originales des troubadours* (1816-1821); *Des troubadours et des cours d'amour* (1817); *De l'influence de la langue romaine* (1835); et un *Lexique roman, ou Dictionnaire de la langue des troubadours* (1833-1844), etc.

**RAZIMBAUD** (JULES-ANTOINE-LOUIS-BARTHELEMY), député de 1885 à 1889, né à Ginestas (Aude) le 24 août 1837, d'une famille d'agriculteurs, fut reçu avocat en 1858, acheta, en 1863, à Saint-Chinian, une étude de notaire qu'il dirigea jusqu'en 1880, et s'occupa ensuite de viticulture. Sous l'empire, il avait fait de l'opposition politique, comme conseiller municipal de Saint-Chinian depuis 1865, et avait soutenu en 1869 la candidature Floquet et combattu le plébiscite. Premier adjoint de Saint-Chinian après le 4 septembre 1870, maire de cette ville en 1872, révoqué au 24 mai 1873, puis renommé conseiller général du canton de Saint-Chinian depuis 1874, il fut porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste radicale de l'Hérault, et fut élu député, le 6<sup>e</sup> sur 7, par 50,069 voix (98,202 votants, 134,009 inscrits). Il se fit inscrire à la gauche radicale et à l'extrême gauche, soutint de ses votes les ministères républicains, et se prononça pour l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**RAZOUA** (EUGÈNE-ANGÈLE), représentant en 1871, né à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne) le 16 juillet 1830, mort à Genève (Suisse) le 29 juin 1877, servit d'abord dans les spahis, puis vint à Paris, et s'essaya à la littérature, en publiant un piquant volume sous ce titre: *Les Souvenirs d'un spahi*. Il donna

quelques articles de fantaisie à la *Vie parisienne*, puis, étant entré en relations avec plusieurs des chefs du parti républicain avancé, dans les dernières années de l'Empire, et notamment avec Delescluze, il contribua à la fondation du *Réveil* (1863), où il se chargea spécialement de la chronique militaire. La vivacité de ses polémiques le signala bientôt aux rigneurs du pouvoir. Impliqué dans l'affaire du complot qui précéda de quelques jours le plébiscite de 1870, M. Razoua fut arrêté, et, après quatre mois de détention préventive, comparut, le 13 juillet, devant la haute cour de Blois, qui dut l'acquitter, le ministère public n'ayant pu relever aucune charge contre lui. Il prit part à la révolution du 4 septembre, fut élu chef du 61<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale, et se montra hostile au gouvernement de la Défense nationale; à la suite des événements du 31 octobre auxquels il avait été mêlé, il fut révoqué de son commandement. Le 8 février 1871, M. Razoua fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 39<sup>e</sup> sur 43, par 74,415 voix (328,970 votants, 547,858 inscrits). Il alla siéger à Bordeaux sur les bancs de l'extrême gauche, et vota, le 1<sup>er</sup> mars, contre les préliminaires de paix. Lors du mouvement insurrectionnel du 18 mars, il se trouvait à Paris; il reprit le commandement de son bataillon, et donna sa démission de représentant par une lettre ainsi conçue: « Citoyen président, représentant du peuple de Paris, j'avais reçu de lui le mandat impératif d'affirmer à l'Assemblée nationale: 1<sup>o</sup> La République au-dessus du suffrage universel; 2<sup>o</sup> la guerre à outrance pour défendre son indivisibilité; 3<sup>o</sup> la mise en accusation des hommes du 4 septembre. Mon mandat est rempli. Au 31 octobre comme au 22 janvier, j'ai affirmé en face du gouvernement de l'Hôtel de Ville la Commune de Paris. C'est vous dire, citoyen président, qu'adhérant à la révolution du 18 mars, je donne ma démission de représentant du peuple à l'Assemblée de Versailles. » A la tête de son bataillon, M. Razoua prit une part active à la lutte de la Commune contre Versailles, fut nommé commandant de l'Ecole militaire, et siégea parmi les juges de la cour martiale. Lors de l'entrée des troupes à Paris (21 mai), il s'échappa et gagna la Suisse. Arrêté à Genève en août 1871, sur une demande d'extradition du gouvernement français, il fut remis en liberté peu après, assista au meeting de l'Internationale qui fut tenu à Carrouge, fonda à Genève un journal révolutionnaire intitulé *la Revanche*, que le gouvernement helvétique supprima, et fut condamné par contumace le 31 août 1872, par le 3<sup>e</sup> conseil de guerre de Versailles, à la peine de mort. Il mourut à Genève, avant l'amnistie.

**RÉAL** (GUILLAUME-ANDRÉ), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Grenoble (Isère) le 10 novembre 1755, mort à Grenoble le 19 octobre 1832, était avocat distingué au parlement de cette ville, lorsque la Révolution éclata. Élu (1790) président de l'administration du district de Grenoble, il se montra favorable aux idées nouvelles, et fut envoyé, le 7 septembre 1792, à la Convention par le département de l'Isère, le 7 sur 9, par 230 voix (501 votants). Dans le procès de Louis XVI il rejeta l'appel au peuple, mais opina contre la peine capitale. Il répondit, au 2<sup>e</sup> appel nominal: « On n'a pas voulu que je fusse chargé de la responsabilité; je l'assume sur ma tête cette responsabilité, je l'appelle tout entière, et je

ne crois pas manquer à mes devoirs. Je suis persuadé que la mort d'un homme de bien n'est jamais perdue pour les vrais républicains. Je me sacrifie donc, s'il le faut, conformément aux principes, et conformément à mes devoirs, pour éviter les brigues et les factions qui vont agiter la République: je vote pour non. » Et au 3<sup>e</sup> appel: « Je pense que je ne dois prononcer sur le sort de Louis qu'en législateur; qu'en cette qualité je ne dois prendre à son égard qu'une mesure de sûreté générale. Je pense encore que l'existence ignominieuse de Louis, déclaré coupable par un jugement national, sera moins nuisible à ma patrie que ne pourrait l'être son supplice. J'aime mieux que les droits dont il fut revêtu reposent sur sa tête flétrie et humiliée, que de les voir se réunir sur celle de tout autre Bourbon.

« J'ajoute que si le peuple français eût été consulté sur la peine à infliger à Louis, je ne doute point qu'entre la mort et la prison il n'eût choisi la peine la plus douce. Une grande nation est toujours généreuse; elle ne connaît point la vengeance; elle ne sent que sa force, et méprise le traître.

« Représentant du peuple, j'exprime le vœu que je présume devoir être le sien. Je partage aussi l'opinion de ceux qui pensent que la peine de mort doit être effacée de notre code pénal. Ainsi, fort de ma conscience, et nû par le seul intérêt de ma patrie, je conclus à la détention de Louis, sauf à la commuer en un bannissement perpétuel dans des temps plus calmes. »

Envoyé en mission à Lyon, il ordonna la levée d'un impôt extraordinaire de trois millions. De retour à Paris, il proposa qu'un impôt semblable y fût mis en pratique; il demanda aussi la radiation d'un grand nombre de pensionnaires de la liste civile. Ami des Girondins, et lié surtout avec Luzot, il prit leur défense au 31 mai; mais il échappa à la proscription. En l'an III, une nouvelle mission lui fut confiée à l'armée des Alpes. Il combattit vivement les menées des royalistes à la frontière, tout en se montrant partisan, dans l'assemblée, de plusieurs mesures contre-révolutionnaires, telles que la restitution des biens des condamnés à leurs familles, la levée du séquestre, et la suppression du maximum. Réélu, le 23 vendémiaire an IV, député de l'Isère au Conseil des Cinq-Cents, par 240 voix (361 votants), il fut choisi pour secrétaire par cette assemblée, d'où il sortit en l'an VI. Commissaire central du département de l'Isère (an VII), il applaudit au coup d'Etat du 18 brumaire, fut nommé conseiller d'Etat (3 nivôse an VIII), et bientôt (12 prairial suivant) premier juge au tribunal d'appel de Grenoble. Le 11 pluviôse an XII, il devint substitué du grand juge, et, le 3 prairial de la même année, fut appelé à présider par intérim le tribunal d'appel de Grenoble. Lors de la réorganisation judiciaire de 1811, il fut promu (17 août) président de chambre à la cour impériale. Il remplit ces fonctions jusqu'au jour (30 novembre 1815) où la Restauration le mit à la retraite. Quoiqu'il n'eût point signé l'Acte additionnel, ni voté la mort de Louis XVI, on voulut lui appliquer la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides. Mais on lui accorda un sursis le 11 avril 1816, et sa radiation définitive le 26 septembre 1819. Il termina ses jours à Grenoble, président honoraire, et chevalier de la Légion d'honneur.

**RÉAL** (FÉLIX-MARTIN), député de 1830 à

1834 et de 1836 à 1848, né à Grenoble (Isère) le 10 mai 1792, mort au château de Reauregard (Isère) le 25 juin 1864, fils du précédent, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Libéral sous la Restauration, il fut nommé, par le gouvernement de 1833, avocat général près la cour de Grenoble, et se fit élire conseiller général de l'Isère, puis député de ce département, au grand collège, le 6 novembre 1830, par 438 voix (785 votants, 1,240 inscrits), contre 132 à M. Jean Ducrin, 71 à M. Duchesne, 34 à M. Dubois, 34 à M. Teissière et 33 au général Duchamp. M. Félix Réal remplaçait à la Chambre M. de Césarges démissionnaire. Il vota avec l'opposition dynastique, dont il signa le compte-rendu (1832), après avoir obtenu sa réélection, le 5 juillet 1831, à la fois dans le 1<sup>er</sup> collège de l'Isère (Grenoble), par 203 voix (400 votants, 468 inscrits), contre 172 à M. Aug. Périer, et dans le 4<sup>e</sup> collège (Vienne), par 137 voix (195 votants, 263 inscrits). Il opta alors pour Grenoble et fut remplacé à Vienne par Garnier-Pagès. Il continua d'opiner, jusqu'à la fin de la législature, avec la fraction la plus modérée de l'opposition, et parut plusieurs fois à la tribune non sans succès, notamment pour réclamer du ministère des explications au sujet des troubles qui avaient éclaté à Grenoble sous l'administration préfectorale de M. Maurice Duval (*V. ce nom*). Il ne se représenta pas aux élections générales de 1834, et dès lors se rapprocha sensiblement du pouvoir. Nommé chevalier de la Légion d'honneur, il se porta de nouveau candidat à l'élection législative partielle du 15 avril 1836, dans le 2<sup>e</sup> collège de l'Isère (Grenoble), obligé de se soumettre à la réélection par suite de sa nomination au conseil d'Etat, et fut élu par 188 voix (281 votants, 468 inscrits). Rallié à la politique de MM. Molé et Montalivet, il soutint de ses votes et de sa parole, fut réélu, le 4 novembre 1837, par 190 voix (296 votants, 470 inscrits), puis, le 2 mars 1839, par 196 voix (375 votants), et appartint jusqu'à la fin du règne à la majorité conservatrice. Le gouvernement de Louis-Philippe l'avait nommé conseiller d'Etat en 1837. Il se prononça pour la dotation du duc de Nemours, pour la loi sur le recensement, contre le projet de loi sur les fortifications, contre l'incompatibilité de certaines fonctions publiques avec le mandat de député, contre l'adjonction des capacités. Réélu, le 9 juillet 1842, par 272 voix (533 votants, 600 inscrits), contre 89 à M. Bailly et 77 à M. Ad. Périer; puis, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 434 voix (675 votants, 750 inscrits), contre 239 à M. Crozet, il se prononça pour la politique du ministère Guizot, et fut l'un des secrétaires de la Chambre des députés. La révolution de 1848 l'éloigna de la vie politique.

**RÉALIER-DUMAS** (IGNACE-JEAN-FRANÇOIS), député de 1831 à 1837, né à Valence (Drôme) le 1<sup>er</sup> février 1788, mort à Livron (Drôme) le 23 juin 1840, étudia le droit, et entra dans la magistrature sous la Restauration, comme conseiller à la cour royale de Riom. Il se rallia au gouvernement de juillet, et fut élu, le 5 juillet 1831, député du 3<sup>e</sup> collège de la Drôme (Die), par 94 voix sur 184 votants et 205 inscrits, contre 45 à M. Charles Chlou et 37 à M. Duchesne, avocat. Il vota avec la majorité conservatrice, et obtint le renouvellement de son mandat, le 21 juin 1834, par 89 voix (175 votants, 206 inscrits), contre 43 à M. Duchesne et 39 à M. Lagier de Vaugelu. Promu procureur général à Alger peu de

temps après, M. Réalier-Dumas dut se soumettre à la réélection; son mandat lui fut confirmé le 4 septembre 1835; il quitta la Chambre aux élections générales de 1837.

**RÉAUX** (MARIE-EMILE-AUGUSTE), député de 1879 à 1881, né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 10 juin 1851, négociant à la Guadeloupe, débuta dans la vie politique, le 31 août 1879, ayant été élu député de cette colonie par 3,297 voix (6,320 votants, 32,265 inscrits), contre 1,917 à M. L. Alcim, 896 à M. Jean Romain et 110 à M. Melvil-Bloucourt. M. Réaux siégea à l'Union républicaine et vota avec les opportunistes. Il se représenta, le 2 octobre 1881, à la fois dans les deux circonscriptions de la Guadeloupe; dans la première, il n'obtint que 986 voix contre 2,206 à l'élu, M. Gerville-Réacho et 565 à M. Jean Romain; et dans la seconde, 551 contre 2,522 à l'élu, M. Sarlat, et 293 à M. Gerville-Réacho. De nouveau, candidat après le rétablissement du scrutin de liste (4 octobre 1885), il ne recueillit que 3,360 voix sur 10,514 votants.

**REBECQUI** (FRANÇOIS-TROPHIME), membre de la Convention, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) en 1760, mort à Marseille le 6 mai 1791, adopta les principes de la Révolution, se mêla aux premiers troubles qui agiterent la Provence en 1789, et fut poursuivi de ce chef; mais Mirabeau ayant fait renvoyer l'affaire devant la sénéchaussée de Marseille, il n'y fut pas donné suite. Administrateur des Bouches-du-Rhône (1790), puis nommé commissaire à l'organisation du district à Avignon, il fut, en raison de son attitude révolutionnaire, dénoncé par des citoyens d'Arles, fut cité en 1792 à la barre de l'Assemblée législative pour y rendre compte de sa conduite (8 juin), traduit devant la haute cour d'Orléans et acquitté. Le 5 septembre 1792, le département des Bouches-du-Rhône l'envoya siéger à la Convention nationale, le 3<sup>e</sup> sur 12, par 736 voix (710 votants). Rebecqui se lia avec le parti girondin, approuva l'attitude de Roland, suivit l'inspiration de Barbaroux, et, dans le procès du roi, répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal: « Comme convaincu du crime de lèse-nation, je condamne Louis à mort. » Il se prononça aussi pour l'appel au peuple et contre le sur-sis. Après avoir dénoncé Robespierre (8 avril 1793), comme aspirant à la tyrannie, il donna sa démission de député. Proscrit au 2 juin 1793, il se réfugia à Marseille et tenta de soulever le Midi contre la Convention. Mais désespéré de voir le mouvement qu'il avait provoqué devenir fédéraliste et monarchiste, et d'apprendre la mort de ses amis de la Gironde, il se noya, en se jetant dans la mer à Marseille.

**REBOUL** (HENRI-PAUL-IRÉNÉE), député en 1791, né à Pezénas (Hérault), le 21 juillet 1763, mort à Pezénas le 17 février 1839, fit ses études chez les Oratoriens de Lyon, son droit à Toulouse et s'occupa ensuite particulièrement de chimie. Membre de l'Académie des sciences de Toulouse en 1784, il alla à Paris l'année suivante, y fit la connaissance de Lavoisier, chez qui il habita, et devint, en 1788, correspondant de l'Académie des sciences. Partisan de la Révolution, il fut nommé, en 1790, administrateur de l'Hérault, et élu, le 7 septembre 1791, député de son département à l'Assemblée législative, le 6<sup>e</sup> sur 9, par 230 voix (432 votants); membre du comité des secours publics, commissaire à